

**LIGUE TUNISIENNE DES DROITS DE L'HOMME
(LTDH)**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DES ETATS
FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

(Octobre 2021)



SOMMAIRE

1. Rapport d'audit	Page 2
3. États financiers	Page 6
<i>Etat de la Situation Financière</i>	Page 9
ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES	Page 10
<i>Etat des flux de trésorerie</i>	Page 11
<i>Notes aux états financiers</i>	Page 12

RAPPORT D'AUDIT

RAPPORT GENERAL DE L'AUDITEUR

Aux Messieurs les adhérents de la Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH)

Rapport sur l'audit des états financiers de l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2019

Opinion avec réserve

Messieurs,

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH), comprenant la situation financière au 31 décembre 2019, ainsi que l'état des produits et des charges et l'états des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers ci-joints donnent dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle de la situation financière de la Ligue au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Comptables Tunisiennes (NCT) et aux normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion*i. Gestion des sections de l'LTDH*

Les transactions et flux financiers réalisés par les 28 sections régionales de la LTDH ne sont pas pris en compte dans la comptabilité de cette dernière. En effet, l'ensemble des charges, des produits, des pertes et des gains réalisés par les sections au cours de l'exercice 2019 ainsi que les différents engagements pris par ces dernières ne sont pas traduites dans la comptabilité de la Ligue.

Nous avons adressé des demandes d'information aux 28 sections de la Ligue afin d'obtenir les éléments probants permettant de régulariser cette situation. Toutefois, le taux de réponse est très faible et ne permet pas de proposer les ajustements nécessaires.

Questions clefs d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Outre le problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituaient les questions clés de l'audit à communiquer dans notre rapport.

i. La date de commencement des travaux d'audit

Nous n'avons pas pu assister aux inventaires physiques des caisses et des immobilisations. Par ailleurs les immobilisations corporelles et incorporelles de l'LTDH dont la valeur nette s'élève à 32 951DT n'ont pas fait l'objet d'un inventaire physique rapproché avec la comptabilité, l'absence de cet inventaire physique et son rapprochement avec la comptabilité ne nous permet pas d'estimer les éventuels écarts entre les immobilisations existantes et celles comptabilisées et l'impact de ces écarts sur la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles inscrits à la situation financière ainsi sur les amortissements comptabilisées.

ii. Infraction aux dispositions légales

- La Ligue n'a pas encore tenu son Assemblée Générale annuelle relative aux exercices 2016,2017et2018. De ce fait, le rapport financier et moral de l'exercice en question demeure non approuvé. De plus, la Ligue est actuellement en infraction par rapport à l'article 21 de ses statuts et aux dispositions du décret-loi n°2011-88.
- La Ligue ne procède pas à la publication, dans un délai d'un mois de leur réception, dans les médias des données concernant les aides, dons, et donations d'origine étrangère conformément à l'article 41 du décret-loi n°2011-88.

Autres informations

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Une lettre à la direction a été adressée aux membres du bureau directeur de la LTDH dans laquelle ont été consignées les principales faiblesses organisationnelles et d'application des procédures ayant une incidence sur la pérennité du système de contrôle interne et sur la fiabilité des comptes de la Ligue. Mise à part l'insuffisance décrite au niveau de la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas relevé, sur la base de

notre examen, d'autres insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes Comptables Tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

P/ Adly ABDELKEFI

Sfax, le 11 Octobre 2021

Expert-comptable membre de l'OECT



ADLY ABDELKEFI
Expert Comptable
Membre de l'OECT
GSM : 57 865 865

Scanné avec CamScanner

ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH)
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE ARRETE AU 31.12.2019

(Montants exprimés en Dinars Tunisien)

Au 31 décembre

Actifs	Notes	31/12/2019	31/12/2018
AC 1 - Liquidités et équivalents de liquidités	(4)	564 201	1 043 090
AC 2 - Placements et autres actifs financiers		-	-
AC 3 - Autres actifs courants	(5)	43 571	47 389
AC 5 - Stocks de fournitures et autres approvisionnements		-	-
AC 7 - Immobilisations financières		286 000	200
AC 8 - Immobilisations corporelles	(6)	32 951	12 987
AC 9- Immobilisations incorporelles		-	-
Total des actifs		926 723	1 103 665
PASSIFS ET ACTIFS NETS			
PA 1 - Concours bancaires et autres passifs financiers		-	477
PA 2 - Autres passifs courants	(7)	121 857	51 613
PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés	(8)	19 788	27 447
PA 4 - Provisions		-	-
PA 5 - Apports reportés	(9)	534 302	740 118
PA 6 - Autres passifs non courants		-	-
PA 7 - Emprunts		-	-
Total des passifs		675 947	819 655
AN 1 - Dotations		-	-
AN 2 - Apports affectés à des immobilisations		25 956	4 569
AN 3 - Subventions d'investissement		3 300	4 112
AN 4 - Autres actifs nets	(10)	-	-
AN 5 - Réserves		-	-
AN 6 - Excédents ou Déficit reportés		275 330	265 898
AN 7 - Excédent ou Déficit de l'exercice		(53 810)	9 432
Total des Actifs Nets		250 776	284 010
Total des Passifs et Actifs Nets		926 723	1 103 665

Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH)

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES AU 31.12.2019

(Montants exprimés en Dinars Tunisien)

Au 31 décembre

PRODUITS	Notes	31/12/2019	31/12/2018
PR 1- Cotisation des adhérents	(11)	20 530	10 030
PR 2- Revenus des activités et manifestations		-	-
PR 3- Subventions de fonctionnement	(12)	-	10 000
PR 4- Apports non monétaires		-	-
PR 5- Autres Apports	(13)	849 405	461 289
PR 6- Produits des placements		12 293	-
PR 7- Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		-	-
PR 8- Autres gains	(14)	8 181	14 592
Total des produits		890 409	495 910
CHARGES			
CH 1- Achats consommés de fournitures et approvisionnements	(15)	577 446	310 826
CH 2- Charges de personnel	(16)	294 525	108 902
CH 3- Dotations aux amortissements et aux provisionnements	(6)	8 781	2 662
CH 4- Autres charges courantes	(17)	63 397	62 717
CH 5- Charges financières nettes		-	-
CH 6- Autres pertes		70	1 371
Total des charges		944 219	486 478
Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		(53 810)	9 432

Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31.12.2019

(Montants exprimés en Dinars Tunisien)

Au 31 décembre

Flux de trésorerie liés aux activités courantes	Notes	31/12/2019	31/12/2018
F1- Encaissement des cotisations des adhérents		20 530	55 020
F2- Encaissement des revenus des activités et manifestations			-
F5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs		(499 716)	(350 242)
F6- Décaissement des rémunérations versées au personnel		(179 173)	(72 622)
F7- Autres Décaissement des activités courantes		(200 150)	(50 125)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes		(172 648)	546 227
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
F8- Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(19 964)	(4 740)
F9 - Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
F10 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières		(285 800)	-
F11 - Encaissement sur cession d'immobilisations financières		-	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(305 764)	(4 740)
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement			
F12- Encaissement des dotations		-	-
F13- Encaissement des subventions d'investissement		-	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		-	-
Variation de trésorerie		(478 412)	541 487
Trésorerie au début de l'exercice		1 042 613	501 126
Trésorerie à la clôture de l'exercice		564 201	1 042 613

NOTE AUX ETATS FINANCIERS

Note N°1 : Présentation de Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH)

L'LTDH est une ONG fondée en 1976. Son siège social est situé à 43-45 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Le Colisée ESC B Bureau n° 257 Tunis. Présidé par Mr Jamel Msallem, elle exerce pour l'observation et la défense des droits de l'homme.

L'LTDH est l'une des composantes du quartet du dialogue national qui obtient le prix Nobel de la paix 2015 pour son succès dans la mission qui a abouti à la tenue des élections présidentielles et législatives ainsi qu'à la ratification de la nouvelle Constitution en 2014.

Note N°2 : Respect des normes comptables tunisiennes, bases de mesure et principes comptables spécifiques

Les états financiers de **L'LTDH** arrêtés au 31 décembre 2019, ont été préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises et en application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel.

L'LTDH arrête ses premiers états financiers conformément à la nouvelle norme comptable n°45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres OSBL approuvée par le Conseil National de la Comptabilité le 26 décembre 2017.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs adoptés pour l'élaboration des états financiers de l'LTDH sont les suivants :

i. Immobilisations incorporelles et corporelles

A leur date d'entrée dans le patrimoine de **L'LTDH**, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement aux taux suivants :

- Logiciels 33,33%
- Matériel de transport 20%
- Mobilier et matériel de bureau 20%
- Matériel informatique 33.33%

ii. Unité monétaire

Les états financiers de **L'LTDH** sont libellés en dinar tunisien.

iii. Conversions en devise

Les opérations en monnaies étrangères sont prises en charge conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne N°15. En effet, elles sont comptabilisées moyennant une conversion au cours du jour de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date. Les règlements sont convertis au taux de change du jour au cours duquel le règlement est procédé. Ainsi, la différence par rapport au montant pris en charge est passée en résultat de change.

Au 31 Décembre de chaque exercice, les soldes des éléments monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture. Toute différence est comptabilisée en résultat, en gain ou perte de change.

iv. Revenus

Conformément à la disposition de l'article 34 de la loi 88-2011, les ressources d'une association se composent des :

- Cotisations de ses membres ;
- Aides publiques ;
- Dons, donations, et legs d'origine nationale ou étrangère ;
- Recettes résultant de ses biens, activités et projets.

Note N°3 : Faits marquants de l'exercice

Les faits marquants de l'exercice 2019 peuvent être résumés comme suit :

- En 2019, l'LTDH a pu collecter et allouer des dépenses aux divers projets et des dépenses interne une somme 883 051 dinars.

Note N°4: AC 1 - Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent, au 31 décembre 2019 un solde net de 384 816DT contre un solde net de 1 043 090DT au 31 décembre 2018. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Solde aux banques	383 562	1 041 469
Solde de la caisse	1 254	1 621
Montant brute	384 816	1 043 090
Provisions pour dépréciation	-	-
Total en Dinars	384 816	1 043 090

Note N°5 : AC 3 - Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent, au 31 décembre 2019, un solde net de 43 571DT contre un solde net de 47 389DT au 31 décembre 2018. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Report de TVA	39 414	39 414
Débiteurs divers	3 057	3 057
Avances aux fournisseurs	-	-
Avances aux personnels	1 100	1 000
Produits à recevoir	-	3 918
Montant brute	43 571	47 389
Provisions pour dépréciation	-	-
Total en Dinars	43 571	47 389

Note N°6 : AC 8 & AC9 - Immobilisations corporelles & Immobilisations incorporelles

Libellé	Immobilisations brutes			Amortissements & Provisions			Valeurs nettes au	
	Soldes au 31/12/2018	Variation 2018-2019	Soldes au 31/12/2019	Soldes au 31/12/2018	Variation 2018-2019	Soldes au 31/12/2019	Soldes au 31/12/2018	Soldes au 31/12/2019
Logiciels	1 121	-	1 121	(1 120)	(0)	(1 121)	0	-
Total des immobilisations incorporelles	1 121	-	1 121	(1 120)	(0)	(1 121)	0	(0)
Matériels informatiques	62 667	26 120	88 787	(60 619)	(7 162)	(67 781)	2 048	21 006
Equipements de bureau	42 849	2 625	45 474	(42 802)	(104)	(42 906)	47	2 568
I.G.AAD	15 868	-	15 868	(4 976)	(1 516)	(6 492)	10 892	9 377
Total des immobilisations corporelles amortissables	121 384	28 745	150 130	(108 398)	(8 781)	(117 179)	12 987	32 951
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des immobilisations corporelles	121 384	28 745	150 130	(108 398)	(8 781)	(117 179)	12 987	32 951
							-	-
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	122 505	28 745	151 250	(109 518)	(8 781)	(118 299)	12 987	32 951

Note N°7 : PA 2 - Autres passifs courants

Les autres passifs courants présentent, au 31 décembre 2019 un solde net de 121 857DT contre un solde net de 51 613DT au 31 décembre 2018. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Créditeurs divers	9 121	9 133
CNSS	56 482	12 963
Autres charges à payer	40 132	26 434
Impôts et taxes à liquider	16 122	3 083
Total en Dinars	121 857	51 613

Note N°8: PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés

Les Fournisseurs et comptes rattachés totalisent, au 31 décembre 2019 un solde de 19 788DT contre u solde de 27 447DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit

Libellé	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Fournisseurs d'exploitation	19 788	27 447
Total en Dinars	19 788	27 447

Note N°9: PA 5 - Apports reportés

Les autres apports totalisent, au 31 décembre 2019 un solde de 534 302 DT contre un solde de de 740 118DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit

Libellé	31 décembre 2019	31 décembre 2018
ACCD	361 306	629 636
EAST AND HORN OF AFRICA HUMAN RIGHT	27 054	-
Dignity	5 402	13 355
HANDICAP INTERNATIONAL	93 888	-
MIR	-	8 654
UNICEF	43 778	-
OMCT	(1 969)	323
OXFAM	-	6 468
NOVACT/SALAM	4 843	81 682
Total en Dinars	534 302	740 118

Note N°10: PA 5 - Actifs Nets

Les actifs nets totalisent, au 31 décembre 2019 un solde de 250 776DT contre un solde de 284 010 DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit

Rubriques	Fonds nets	Apports affectés à inv.	Subvention inv.	Excédent/Déficit reportés	Excédent/Déficit de l'exercice	Total
solde au 31 décembre 2018	-	4 569	4 112	265 898	9 432	284 010
Affectation Excedent 2018				9 432	(9 432)	-
Apports affectés à des inv. (net)		25 956				
QP. Dessub. Inv. Inscrits CR			(812)			
Excédent/Déficit de l'exercice 2019					(53 810)	(53 810)
Solde au 31 décembre 2018	-	25 956	3 300	275 330	(53 810)	250 776

Note N°11 : PR 1- Cotisation des adhérents

Les cotisations des adhérents totalisent au 31 décembre 2019, 20 530DT contre un solde de 10 030DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit

Libellé	31 décembre 2019	31 décembre 2018
ARIANA	1 560	2 920
BAB BHAR	2 560	470
BEN AROUS	10	835
BIZERTE	345	570
EL KEF	-	1 310
GAFSA	995	1 650
KAIROUAN	-	1 825
TUNIS NORD	900	450
HAMMAMET	1 710	-
KELIBIA	3 395	-
TATAOUIN	995	-
MONASTIR	2 510	-
SILIANA	815	-
MANOUBA	1 355	-
MITLAOUI	1 470	-
SFAX	1 410	-
AUTRE	500	-
Total en Dinars	20 530	10 030

Note N°12 :PR 3- Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement totalisent un solde nul au 31 décembre 2019 contre un solde de 10 000DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit

Libellé	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Présidence de la république		10 000
Total en Dinars	-	10 000

Note N°13 : PR 5- Autres Apports

Les autres apports totalisent, au 31 décembre 2019, un solde de 849 405DT contre un solde de 461 289DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Projet JCA 2	257 384	6 403
Projet HANDICAP	214 602	-
Projet DIGNTY	106 996	74 131
Projet NOVACT-PROJET SALAM	84 881	36 255
Projet PCAPA	41 842	44 329
UNICEF	41 222	-
Dons	28 753	41 790
Projet MIR	28 401	39 339
PNUD	19 184	-
Projet AFRCAN DEFENDER	13 389	-
Projet OXFAM	6 468	5 310
Prestations de service ISHR	3 436	2 356
Projet PRISON INSIDER	2 848	-
Projet OMCT	-	4 262
Projet Article 19	-	4 700
Projet JCA 1	-	202 414
Total en Dinars	849 405	461 289

Note N°14 : PR 8- Autres gains

Les autres gains, au 31 décembre 2019, un solde de 8 181 DT contre un solde de 14 592DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Apports affectés à des biens amortissables	8 170	1 958
Gains de changes	-	12 616
Autre gains	11	18
Total en Dinars	8 181	14 592

Note N°15 : CH 1- Achats consommés de fournitures et approvisionnements

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2019, un solde de 577 446DT contre un solde de 310 826DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Frais de mission et de déplacement	422 783	196 064

Libellé	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Honoraires	139 454	101 298
Publicité et relations public	9 113	7 607
Frais de télécommunication	6 097	5 857
Total en Dinars	577 446	310 826

Note N°16 : CH 2- Charges de personnel

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2019, un solde de 293 725DT contre un solde de 108 902DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Charges de personnel	244 665	93 115
Charges sociales légales	49 060	15 787
Total en Dinars	293 725	108 902

Note N°17 : CH 4- Autres charges courantes

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2019, un solde de 63397 DT contre un solde de 62 717DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Achats non stockés de matières et fournitures	24 929	24 693
Charges locatives	29 769	28 406
Entretiens et réparations	633	499
Autre Service Extérieurs	1 404	3 073
Services bancaires	1 793	1 427
Dons accordé	370	2 834
Impôts et taxes	4 499	1 784
Total en Dinars	63 397	62 717